

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification n° 1 du PLU d'Annecy

Par arrêté n°A-2019-16 du 1^{er} août 2019, le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune déléguée d'Annecy.

Les objets de cette modification sont de rendre pleinement effectives certaines OAP, de clore celles ayant été réalisées, d'instaurer des périmètres d'attente de projet d'aménagement, de faire évoluer les règlements graphique et écrit, de compléter la liste des emplacements réservés et de corriger des erreurs matérielles. Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du plan local d'urbanisme d'Annecy pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Guy FAVRE en qualité de Commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du lundi 9 septembre 2019 au jeudi 10 octobre 2019 pour 32 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- **Grand Annecy** (siège de l'enquête publique) – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX
du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- **Mairie d'Annecy** – Esplanade de l'Hôtel-de-Ville – 74011 ANNECY
du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Annecy www.grandannecy.fr et sur la plateforme www.registre-dematerialise.fr/1539

Du 9 septembre 2019 à 8h30 au 10 octobre 2019 à 17h30, les observations et les propositions sur le projet de modification du PLU d'Annecy pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Annecy – Pour la modification n° 1 du PLU d'Annecy, Commissaire enquêteur – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet du Grand Annecy (www.grandannecy.fr) : www.registre-dematerialise.fr/1539

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Annecy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Annecy et à la mairie d'Annecy, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants, en mairie d'Annecy :

- vendredi 13 septembre 2019 de 14h à 17h30
- mercredi 18 septembre 2019 de 9h à 12h
- samedi 28 septembre 2019 de 9h à 12h
- jeudi 3 octobre 2019 de 15h à 18h30
- jeudi 10 octobre 2019 de 14h à 17h30

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre au Président ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an après la clôture de l'enquête, au siège du Grand Annecy (direction de l'Aménagement du Grand Annecy - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX) et à la mairie d'Annecy (Esplanade de l'Hôtel-de-Ville – 74011 ANNECY) aux jours et heures habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur la plateforme www.registre-dematerialise.fr/1539 à partir du site internet du Grand Annecy (www.grandannecy.fr).

Monsieur le Président du Grand Annecy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Annecy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Annecy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Annecy, www.grandannecy.fr.

Le Président,

Jean-Luc RIGAUT.